



En raison de la situation sanitaire, le port du masque et le respect de la distanciation sociale sont obligatoires.

**Départ - 15h00
Gare Centrale**



Journée européenne d'action pour le droit au logement

Manifestation nationale pour l'accès au logement digne et abordable

27.03.2021 - 15:00
DÉPART: LUXEMBOURG-GARE



Les revendications centrales de la coalition « Wunnrecht »

- Le logement ne doit plus être considéré comme un produit financier : le logement est avant tout un besoin et devrait être inscrit dans la **constitution**.
- Construire et aménager 30000 **logements abordables**, accessibles aux personnes à revenu modeste.
- Construire ou aménager d'urgence 3000 à 4000 **logements sociaux** nécessaires à court terme.
- **Prolonger le moratoire** sur les déguerpissements ainsi que l'interdiction d'augmenter les loyers jusqu'à la fin de la crise Covid-19.
- Remplacer les **commissions des loyers** communales qui ne fonctionnent pas en raison des ententes locales, dominées par les propriétaires, par 3 commissions des loyers régionales et paritaires permettant de professionnaliser ses membres et en élargissant leurs rôles à tous les litiges liés à la location. Une commission aux loyers nationale professionnalisée fonctionnerait comme une instance d'appel.
- Mettre en place un outil efficace de contrôle du **plafonnement des loyers**, en remplaçant l'actuel seuil des 5% du capital investi, qui ne correspond plus à aucune réalité, par un nouveau système prenant en compte le pouvoir d'achat.
- Faire supporter les **frais d'agence** intégralement par le propriétaire qui demande ce service (principe du demandeur payeur).
- Les dispositions concernant les **colocations** ne doivent pas être contraignantes pour le locataire ni empêcher l'accès des bénéficiaires du REVIS ni l'accès aux aides étatiques. Le bail commun ne devrait pas être imposé aux colocataires. Les normes de sécurité et les mesures sanitaires doivent rester raisonnables et réalistes.
- **Taxer les logements vides** ainsi que les terrains constructibles pour éviter la spéculation immobilière.
- Réformer l'impôt foncier en le rendant **progressif**, tout en libérant le domicile principal.
- Mettre un terme aux **avantages fiscaux** dans le domaine de l'immobilier qui alimentent la spéculation.
- **Lutter activement contre toutes discriminations** relatives à l'accès au logement.
- Faciliter l'accès au logement pour les **travailleurs nouveaux arrivants** au Luxembourg p.ex. en construisant des logements pour ces personnes.
- Créer plus de places dans les **foyers d'hébergement** des demandeurs de protection internationale comme prévu dans le programme de la coalition du gouvernement.
- Faciliter l'accès au logement pour les **bénéficiaires de la protection internationale**, pour qu'ils puissent sortir des foyers d'accueil et s'intégrer pleinement à la société luxembourgeoise.
- Instaurer un contrôle assidu des **marchands de sommeil** et obliger les fautifs à reloger à leurs frais les locataires en application de la loi (loi 20/12/2019).
- Instaurer un contrôle des **agences immobilières** et réprimer les abus.
- **Subventionner le service national d'information juridique pour les locataires** par l'intermédiaire du Mieterschutz Lëtzebuerg / Association de défense des locataires de Luxembourg
- Plafonner la **garantie locative** à 2 mois de loyer, fixer un délai maximum pour son remboursement au locataire, assorti d'une pénalité de retard.
- Prévoir des incitations fiscales pour la construction de logements promouvant la **mixité intergénérationnelle et interculturelle**, intégrant dans le projet une logique favorisant le vivre-ensemble.
- **Réglementer et taxer les locations privées de vacances et business** faites via des plateformes du type Airbnb.
- **Renforcer les missions et les moyens de l'Observatoire de l'Habitat** afin de produire une radiographie complète de la situation du logement au Luxembourg.
- Légiférer sur les **éco-villages** pour permettre leur création, car il est impossible de construire dans un vide juridique.